



**Le Conseil Régional de  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
vous pose 8 questions  
d'intérêt public**

**Merci de nous retourner vos propositions  
avant le jeudi 7 juin 2012**

**Par courrier**

Ordre des architectes  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
12 boulevard Théodore Thurner  
13 006 Marseille

**Par e-mail**

[ordredesarchitectes@croapaca.fr](mailto:ordredesarchitectes@croapaca.fr)

**Pour toute question**

Emmanuelle FAUVET au 04 96 12 24 06

**Retrouvez-nous sur**

**[www.architectes-paca.org](http://www.architectes-paca.org)**



## **Urbanisme, logement, qualité architecturale : un choix de société. Si vous êtes élu(e), quelles mesures soutiendrez-vous ?**

**Votre nom : Laurence VICHNIEVSKY**

**Plusieurs choix sont possibles pour chacune des questions**

### **1 Pour renforcer la cohérence architecturale et paysagère des territoires**

- Associer systématiquement un ou des architecte(s) à l'élaboration des documents d'urbanisme.**
- Intégrer au processus d'enquête publique une étude d'impact architectural et paysager (au même titre que les études d'impact environnemental).**
- Rendre obligatoire le recours à l'architecte pour la conception des lotissements et zones d'activité commerciale et industrielle, ou de services soumis à un permis d'aménager.**
- Confier les compétences d'urbanisme en priorité aux intercommunalités.**
- Confier la délivrance des permis de construire aux intercommunalités.**
- Autres propositions et commentaires :**

.....  
.....  
.....  
.....

## **2** Pour un développement de la construction répondant aux besoins des habitants

- Modifier la loi SRU (si oui merci de commenter ce choix).**
- Etendre le dispositif Scellier sur la durée.**
- Mettre en place un dispositif fiscal contre la rétention spéculative des terrains.**
- Créer des sociétés foncières publiques locales.**
- Renforcer le droit de préemption urbain au bénéfice des collectivités locales**
- Autres propositions et commentaires : Modifier la Loi SRU afin de renforcer la protection des espaces non urbanisés du territoire, de favoriser la mixité sociale en imposant le quota de 20% de logement sociaux à toutes les communes et en augmentant les sanctions pour les communes qui ne la respectent pas.**

## **3** Pour assurer aux pouvoirs publics locaux leur rôle de garant de l'intérêt public de la qualité architecturale

- Imposer le choix préalable du projet architectural sur concours pour toute construction de bâtiment dans le cadre d'un PPP.**
- Encadrer plus strictement le recours aux PPP.**
- Développer le rôle des architectes dans la fonction publique territoriale par la création d'un statut spécifique.**
- Augmenter le nombre et les missions des Architectes Conseils de l'État.**
- Autres propositions et commentaires :**  
.....  
.....  
.....  
.....

## **4** Pour impliquer les citoyens dans la maîtrise de leur cadre de vie

- Faciliter la mise en place d'outils de compréhension et de pratique du territoire pour tous.**
- Créer localement des ateliers de projet urbain rassemblant l'ensemble des acteurs de la ville.**
- Investir davantage dans les institutions chargées de sensibiliser les citoyens à l'architecture.**
- Autres propositions et commentaires :**  
**Sensibiliser les enfants à l'écologie, à l'environnement et au cadre de vie (architecture) dès l'école primaire.**

## **5** Pour garantir la qualité architecturale du cadre bâti et des constructions

- Supprimer l'exception au recours obligatoire à l'architecte pour les constructions faites par les particuliers en dessous de 170m<sup>2</sup>.
- Mettre en place des incitations fiscales pour les particuliers qui font appel à un architecte en dessous du seuil de recours obligatoire (170m<sup>2</sup>).
- Prévoir la possibilité pour les autorités décentralisées de fixer dans les PLU des seuils obligatoires de recours à l'architecte inférieurs à ceux prévus par décret.
- Inscrire dans la loi le principe de « mission complète » de l'architecte (de la conception à la réalisation).
- Autres propositions et commentaires:  
.....  
.....  
.....  
.....

## **6** Pour assurer un habitat de qualité pour tous

- Instaurer un permis de louer pour lutter contre l'habitat indécent/indigne.
- Instaurer une surface de plancher pondérée par des critères architecturaux, urbains, environnementaux et énergétiques, prise en compte pour l'attribution des aides publiques.
- Conditionner les aides de l'État aux qualités d'usage dans tous les projets de construction.
- Permettre des variables d'ajustement dans l'application des normes, évaluées par des professionnels/spécialistes.
- Favoriser l'innovation architecturale en encourageant financièrement les projets expérimentaux.
- Autres propositions et commentaires :  
.....  
.....  
.....  
.....



## **7** Pour renforcer l'expertise et la formation des professionnels

- Améliorer le financement de la formation continue, notamment pour les professionnels en exercice libéral.
- Augmenter le budget alloué aux écoles nationales d'architecture pour la formation initiale des architectes.
- Mettre en place les outils, et le budget pour le développement d'une recherche appliquée en architecture et en urbanisme au sein des écoles d'architecture.

Autres propositions et commentaires :

.....  
.....  
.....  
.....

## **8** Pour promouvoir au niveau européen les enjeux de la qualité architecturale

- Proposer l'adoption d'une Déclaration européenne de l'intérêt public de la qualité architecturale (sur le modèle de la loi de 1977 sur l'architecture)
- Assurer la prise en compte de la spécificité des marchés de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'harmonisation européenne de passation des marchés publics
- Renforcer l'harmonisation des conditions d'exercice des architectes, en particulier en matière d'obligations d'assurance

Autres propositions et commentaires :

.....  
.....  
.....  
.....

### Et encore...

.....  
.....  
.....  
.....